

Le comte de Savoie écrivit à son fils de le contraindre par force à cet hommage. Cette violation d'un traité, passé moins d'un an auparavant, était d'autant plus odieuse, que le paiement des 13,000 francs, prix de la vente, n'était peut-être pas encore fait ; du moins il ne l'était certainement pas cinq mois après la vente, quand Edouard rendit hommage au comte.

Blessé d'une si criante injustice, Edouard prit les devants et envoya quelques troupes faire du dégât en Bresse. Malheureusement il n'avait pas assez de forces pour soutenir longtemps la lutte contre l'armée plus nombreuse de Savoie. Dans deux campagnes, interrompues par une trêve de deux ans, Amédée s'empara successivement de ses principales places, Beauregard, Lent, Thoissey et Montmerle. Le roi intervint alors, et la paix fut conclue en 1383, à des conditions désavantageuses pour notre sire, qui ne posséda plus qu'en fief ces villes et seigneuries, même celle de Montmerle qu'il avait possédée librement jusque-là. Tous les nobles et sujets de ces seigneuries devaient prêter serment au comte de Savoie, avant même qu'il en prit possession, ce qui lui donnait une espèce d'autorité sur eux, au détriment d'Edouard, et les préparait peu à peu à reconnaître sa souveraineté, but constant de ses efforts.

---

refusé cet hommage auquel l'obligeaient les anciens traités. Or Guichenon, toujours favorable à la maison de Savoie, oublie de faire une distinction qui n'a pas échappé à Aubret. D'après les traités de 1337 et de 1376, cet hommage devait être rendu immédiatement au comte de Savoie *lui-même* et non à un autre seigneur. Le fils d'Amédée le Vert, en tant que seigneur de Bresse, n'avait donc pas le droit de l'exiger d'Edouard, et celui-ci en le refusant restait absolument dans son droit. Ce prince a commis assez d'autres fautes pour qu'on le disculpe de celles dont il n'est pas coupable.